



N°DEL25-2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**L'AN DEUX MIL DIX-NEUF** et le **VINGT-SEPT** du mois de **MARS** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **21 MARS 2019**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Mme Elisabeth BONJEAN.

**Conseillers communautaires présents :**

Mme DUTOYA Guylaine – Mme BONJEAN Elisabeth – M. MAUCLAIR Stéphane – Mme SERRE Anne – M. PEDARRIOSSE Francis – Mme HENRARD Marie-Josée – M. BALAO Serge – Mme BASLY-LAPEGUE Christine – M. DROUIN André – Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle – Mme LOUME-SEIXO Viviane – M. LALANNE Jean-Pierre – Mme DUDOUS Dominique – M. NOVO Vincent – M. JANOT Bruno – M. DAGES Pascal – M. CAGNIMEL Philippe – M. POMAREZ Serge – M. LE BAIL Gérard – Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérandère – M. DAGUERRE Jean-Louis – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – M. CARRERE Christian – Mme DELMON Catherine – M. DUVIGNAU André – Mme DI MAURO Catherine – M. BERTHOUX Christian – M. DUBROCA Bruno – Mme LE MEUR Marie-Christine – M. LACOUTURE Philippe – M. LAVIELLE Jean – M. BEDAT Henri – Mme CAZAUNAU Anne-Marie – Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR – M. LANGOUANERE Bernard – M. DUFORT Jean-Michel – M. BOURDILLAS Thierry.

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

Mme AUDOUY Véronique  
M. DARRIERE Eric  
M. DUFAU Jean-Pierre  
Mme CANDAU Francette  
Mme GIRODET Christine  
Mme CAZENAVE Sandrine

**Donne pouvoir à :**

M. POMAREZ Serge  
M. DAGES Pascal  
Mme LE MEUR Marie-Christine  
Mme DELMON Catherine  
M. DUBROCA Bruno  
M. BEDAT Henri

**Conseillers communautaires absents et excusés :**

Mme AUDOUY Véronique – M. ABADIE Jean-Marie – M. DUCHESNE Philippe – M. DARRIERE Eric – Mme DOURTHE Sarah – Mme BERTHELON Marie-Constance – Mme DETOUILLOAN Anne-Marie – Mme NIGITA Lydia – M. LE GLOAHEC Jean-Michel – M. DUFAU Jean-Pierre – Mme CANDAU Francette – Mme GIRODET Christine – Mme CAZENAVE Sandrine – M. FORSANS Alain – M. DELMON Philippe – M. CHAHINE Hikmat.

**Secrétaire de séance :** M. BEDAT Henri

**OBJET : FINANCES – CREATION, CLOTURE, REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET REVISION DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP/CP), EXERCICE 2019.**

Monsieur le Vice-président expose,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2311-3-I,

**Vu** la délibération n° 26-2018 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2018 portant création et modification des AP/CP,



**Vu** la délibération n° 129-2018 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2018 portant révision des crédits de paiements des AP/CP,

Pour ne pas alourdir la section d'investissement des budgets et améliorer leur taux de réalisation, le Grand Dax utilise la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) depuis 2012. Cela permet d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant une programmation dépenses / recettes et de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur liquidation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Il convient d'une part, d'ajuster le montant de certaines autorisations de programme ainsi que le montant ou la répartition des crédits de paiement initialement prévus pour tenir compte des crédits de paiement inscrits au budget primitif 2019, conformément au tableau ci-joint.

D'autre part et suite à la délibération n° 141-2018 portant création d'un fonds de concours aux communes rurales, il est nécessaire de créer l'Autorisation de Programme n°134 sur 2 ans et répartir les crédits de paiements, conformément au tableau ci-joint.

Il convient également de clôturer les autorisations de programmes suivantes :

- n° 56 Aides forfaitaires aux logements sociaux créée en 2012 pour un montant cumulé de 2 685 295.82€,
- n° 118 Plaine des sports de Saint Paul les Dax créée en 2014 pour un montant cumulé de 2 800 000€,
- n° 119 Splendid de Dax créée en 2015 pour un montant cumulé de 1 500 000€.

#### **APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,**

#### **LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Article 1 : APPROUVE** la révision de certaines Autorisations de Programme et d'ajuster les Crédits de Paiement selon les inscriptions au budget primitif 2019 tel qu'exposé dans le tableau ci-joint.

**Article 2 : APPROUVE** la clôture des autorisations de programmes suivantes :

- n° 56 Aides forfaitaires aux logements sociaux créée en 2012 pour un montant cumulé de 2 685 295.82€,
- n° 118 Plaine des sports de Saint Paul les Dax créée en 2014 pour un montant cumulé de 2 800 000€,
- n° 119 Splendid de Dax créée en 2015 pour un montant cumulé de 1 500 000€.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final :** Madame la Présidente et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### **DELIBERE EN SEANCE,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Suivent les signatures,**

**POUR COPIE CONFORME,**

**DAX, le 27 mars 2019**

**LA PRESIDENTE,**

  
**Elisabeth BONJEAN.**